

# INSCRIPTIONS SCOLAIRES

## RENTREE 2021 / 2022

**Elles concernent les inscriptions en 1<sup>ère</sup> année de maternelle, les enfants nés en 2018 et les enfants des nouveaux habitants des communes d’Azélot, Burthecourt-aux-chênes, Lupcourt, Manoncourt-en-Vermois et Ville-en-Vermois.**

**Un enfant déjà inscrit en maternelle à l’école SONNINI de Ville-en-Vermois ne nécessitera pas une nouvelle inscription en primaire au sein de ce même établissement.**

### 1<sup>ère</sup> ETAPE

Pré-inscription obligatoire auprès du secrétariat du Syndicat Intercommunal Scolaire du Vermois (école SONNINI), du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2021 :

*Nous envoyer à l’adresse mail suivante : [sisduvermois@wanadoo.fr](mailto:sisduvermois@wanadoo.fr)*

- ✓ *Copie complète du livret de famille ;*
- ✓ *Copie d’un justificatif de domicile (EDF, France Télécom, Portable...)* ;
- ✓ *La « fiche d’inscription sur la liste scolaire » complétée.*

Un certificat d’inscription scolaire sera délivré aux familles.

### 2<sup>ème</sup> ETAPE

Inscription auprès du Directeur (école SONNINI) :

**Vendredi 21 mai 2021 de 08h30 à 12h00 / 14h00 à 16h30**

*Se munir :*

- ✓ *La « fiche de renseignements » complétée ;*
- ✓ *Le certificat médical à faire remplir par votre médecin (préciser si votre enfant a des allergies ou autre information) ;*
- ✓ *Le certificat d’inscription scolaire.*
- ✓ *Copie du livret de famille ;*
- ✓ *Copie du carnet de santé ;*
- ✓ *Le certificat de radiation (si changement d’école) ;*
- ✓ *Le dossier scolaire pour les élèves ayant précédemment été scolarisés.*

### **RAPPEL**

**Nécessité pour vos enfants d’être à jour de leurs vaccinations**